

28 Stabilité des équipes pédagogiques de l'enseignement secondaire ordinaire

Pour l'année scolaire 2014-2015, la stabilité pédagogique dans l'enseignement secondaire ordinaire est plus élevée dans le réseau libre subventionné que dans les réseaux officiels. C'est aussi dans l'enseignement libre que le taux de stabilité est le plus étendu. Si la Région de Bruxelles-Capitale affiche une médiane plus élevée que celle observée en Wallonie, seuls 19 % des établissements bruxellois présentent un taux de stabilité supérieur à 50 %, contre 24,2 % en Wallonie. La taille de la structure pédagogique ne semble pas avoir un impact particulier sur la stabilité de l'équipe pédagogique. Enfin, le taux médian de stabilité des équipes pédagogique diffère en fonction de l'indice socio-économique des quartiers dont les élèves sont issus.

Le taux de stabilité des équipes pédagogiques dans l'enseignement secondaire ordinaire est, pour chaque établissement¹, la proportion d'enseignants qui y exercent leur activité professionnelle de manière stable, par rapport à l'ensemble des enseignants. Il est exprimé en pourcents. Un enseignant est dit « stable » au sein de l'équipe pédagogique lorsque, au cours des cinq dernières années, sa charge moyenne² au sein de l'établissement a été systématiquement supérieure à un dixième d'équivalent temps-plein (ETP)³ et n'a pas varié de plus de 20 %⁴. Le présent indicateur étudie le taux de stabilité des équipes pédagogiques selon le réseau d'enseignement, la province de l'établissement, la taille des établissements et enfin, selon l'indice socio-économique (ISE) des établissements. Les graphiques de type « boîtes à moustaches » (fig. 28.1 à 4) présentent différentes valeurs statistiques relatives à la distribution du taux de stabilité des équipes pédagogiques. Ils permettent de comparer les distributions par la médiane, le premier et le dernier quartile et les valeurs extrêmes⁵. Le tableau synthétique (fig. 28.5) présente les données chiffrées utilisées dans les graphiques mais aussi le nombre d'établissements selon les critères mentionnés ci-dessus, ainsi que la proportion des établissements dont le taux de stabilité des équipes pédagogiques est supérieur à 50 %.

Distribution de la stabilité des équipes pédagogiques dans les différents réseaux d'enseignement de l'enseignement secondaire ordinaire, pour l'année scolaire 2014-2015 (fig. 28.1)

C'est en fonction du réseau d'enseignement que le taux de stabilité des équipes pédagogiques présente les plus grands écarts. La médiane s'élève à 46 % pour le libre subventionné (LS), ce qui signifie que dans ce réseau, 50 % des établissements ont un taux de stabilité inférieur à 46 %. La médiane s'élève à 41 % pour l'officiel organisé (OO) et à 34 % pour l'officiel subventionné (OS) par la FW-B. Le taux de stabilité des équipes pédagogiques le plus élevé s'observe dans l'enseignement libre subventionné, avec 75 %. Dans l'enseignement officiel organisé par la FW-B, il atteint 54 %, et dans l'enseignement officiel subventionné, ce maximum est de 63 %. Le taux de stabilité le plus faible s'observe dans l'enseignement libre subventionné. En effet, on y trouve un établissement dans lequel 7 % des enseignants sont stables au sein de leur équipe pédagogique. Dans l'enseignement libre subventionné, 35 % des établissements présentent un taux de stabilité supérieur à 50 % (fig. 28.5) ; ce chiffre est de 7 % pour les établissements des autres réseaux. Ces variations entre les réseaux d'enseignement sont à relativiser eu égard aux différences d'offres et de populations scolaires ainsi qu'aux différences de structure et aux spécificités des réseaux.

Distribution de la stabilité des équipes pédagogiques de l'enseignement secondaire ordinaire, selon la localisation, pour l'année scolaire 2014-2015 (fig. 28.2)

Les différences entre provinces sont moindres que celles identifiées entre les réseaux d'enseignement. Les médianes sont relativement proches selon la province de l'établissement. Le taux médian le plus élevé s'observe dans la province de Hainaut (45 %). La médiane la plus faible est de 40 % et est

observée en province de Liège. La médiane de la Région de Bruxelles-Capitale se situant à 44 %. Pour l'ensemble des provinces wallonnes, le taux de stabilité médian vaut 42 %. Les taux de stabilité les plus élevés observés dans les différentes provinces sont, en ordre décroissant : 75 % en Région de Bruxelles-Capitale, 70 % en province de Luxembourg, 69 % en Brabant wallon, 66 % dans le Hainaut, 65 % en province de Liège et 63 % en province de Namur. Environ 32 % des établissements du Hainaut présentent un taux de stabilité supérieur à 50 % (fig. 28.5), alors que dans les autres provinces cette proportion varie de 19 % (Bruxelles-Capitale) à 24 % (Brabant wallon). Sur l'ensemble des provinces wallonnes, 25 % des établissements affichent un taux de stabilité supérieur à 50 %.

Distribution de la stabilité des équipes pédagogiques de l'enseignement secondaire ordinaire, selon l'importance de la structure, pour l'année scolaire 2014-2015 (fig. 28.3)

Les établissements ont été classés en trois catégories : les « petites » entités (le premier quart des structures triées par taille en ordre croissant), les « grandes » entités (le dernier quart des structures triées par taille en ordre croissant) et les entités « moyennes » (les structures restantes, soit 50 % des entités). Les médianes sont respectivement de 44 % pour les petites entités, 43 % pour les entités moyennes et 41 % pour les grosses entités. Le taux de stabilité le plus élevé (75 %) s'observe parmi les petites entités ; ce taux atteint 66 % parmi les grosses entités et 70 % pour les entités moyennes. Un taux de stabilité supérieur à 50 % (fig. 28.5) est obtenu par 19 % des petites entités, 27 % des entités moyennes et 22 % des grosses entités. Au vu de ces taux, il est difficile de différencier les entités sur le plan de la stabilité pédagogique en fonction de leur taille.

Distribution de la stabilité des équipes pédagogiques de l'enseignement secondaire ordinaire, selon l'indice socio-économique, pour l'année scolaire 2014-2015 (fig. 28.4)

Le taux de stabilité des équipes pédagogiques est ici décliné selon l'indice socio-économique moyen des quartiers où vivent les élèves. Les 25 % des établissements qui présentent les ISE les plus faibles (« ISE faible ») sont comparés aux autres établissements (« ISE élevé »). Le taux de stabilité médian des établissements « ISE élevé » est de 43 % ; celui des établissements « ISE faible », de 42 %. Parmi les établissements « ISE faible », le taux de stabilité le plus élevé est de 65 % alors qu'il est de 75 % parmi les établissements « ISE élevé ». Mais c'est aussi parmi les établissements « ISE élevé » que l'on observe le taux de stabilité le plus bas (7 %). Près de 18 % des établissements « ISE faible » ont un taux de stabilité supérieur à 50 %, contre près de 26 % des établissements « ISE élevé » (fig. 28.5). Finalement, tous les indices observés, à l'exception du minimum – médiane, premier et dernier quartiles, maximum ou proportion des établissements dont le taux de stabilité est supérieur à 50 % – vont dans le même sens : les établissements « ISE faible » présentent un taux de stabilité pédagogique inférieur à celui des autres établissements.

1 Cet indicateur porte exclusivement sur les établissements en activité depuis au moins 10 ans et n'ayant pas subi de restructuration au cours de cette période.

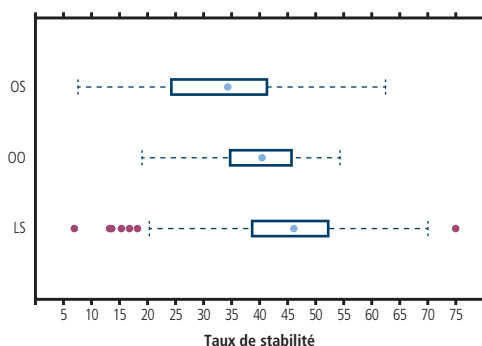
2 Les mois de juillet et août n'ont pas été pris en compte. La charge moyenne est donc obtenue en divisant la charge annuelle totale par 10.

3 Un « équivalent temps-plein » représente l'unité de mesure d'une charge budgétaire. Le nombre d'enseignants « équivalents temps-plein » correspond au nombre de charges « équivalents temps-plein » rémunérées par la Fédération Wallonie-Bruxelles.

4 La variation de 20 % tolérée est calculée par rapport au maximum de charge observé sur la période.

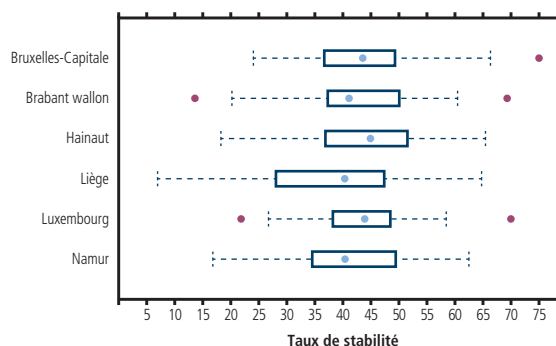
5 La médiane (représentée par « ») sépare les établissements en deux parties égales, selon les taux de stabilité, triés par ordre croissant : 50 % des établissements présentent une stabilité inférieure à cette valeur et 50 % présentent une stabilité supérieure. La boîte est délimitée par les premier et troisième quartiles : un quart de la population présente une stabilité inférieure au premier quartile et un autre quart, une stabilité supérieure au troisième quartile. Les valeurs « extrêmes », qui vont au-delà de une fois et demie la longueur de la boîte, sont représentées par « ». Enfin, l'épaisseur de la boîte est proportionnelle à la taille de la population.

28.1 Distribution⁵ de la stabilité des équipes pédagogiques dans les différents réseaux d'enseignement de l'enseignement secondaire ordinaire, pour l'année scolaire 2014-2015



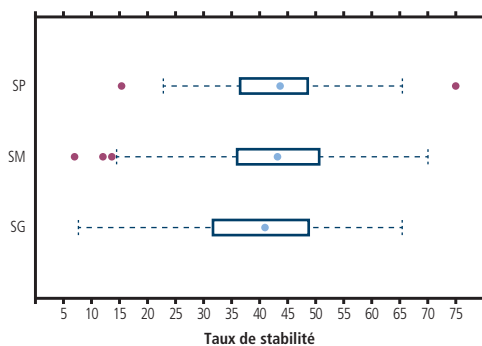
Le réseau de l'enseignement libre subventionné présente le taux de stabilité des équipes pédagogiques le plus étendu : il varie de 7 % à 75 %.

28.2 Distribution⁵ de la stabilité des équipes pédagogiques de l'enseignement secondaire ordinaire, selon la localisation, pour l'année scolaire 2014-2015



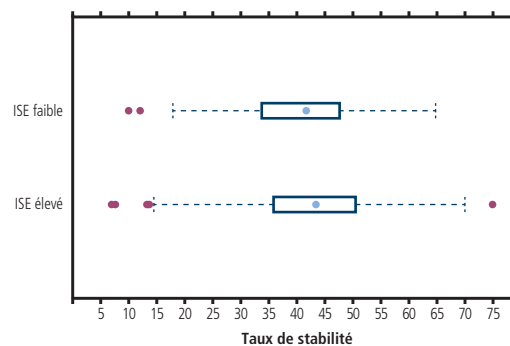
La province de Liège présente la médiane la plus faible (40 %). Cela signifie que 50 % des établissements situés dans cette province ont un taux de stabilité des équipes pédagogiques inférieur à 40 %.

28.3 Distribution⁵ de la stabilité des équipes pédagogiques de l'enseignement secondaire ordinaire, selon l'importance de la structure, pour l'année scolaire 2014-2015



Petites et grandes structures présentent le même troisième quartile, soit 49 % ; cela signifie qu'un quart d'entre elles ont un taux de stabilité supérieur à 49 %.

28.4 Distribution⁵ de la stabilité des équipes pédagogiques de l'enseignement secondaire ordinaire, selon l'indice socio-économique, pour l'année scolaire 2014-2015



Le premier quartile des établissements « ISE faible » est de 34 %. Autrement dit, un quart des établissements « ISE faible » ont un taux de stabilité pédagogique inférieur à 34 %.

28.5 Statistiques relatives aux distributions de la stabilité pédagogique dans l'enseignement secondaire ordinaire en 2014-2015

Niveaux	Domicile	N	Minimum	Maximum	1 ^{er} quartile	Médiane	3 ^e quartile	Proportion des établissements dont la stabilité pédagogique est supérieure à 50
Réseau	Officiel subventionné	76	8	63	24	34	41	7 %
	Officiel organisé	110	19	54	35	40	46	7 %
	Libre subventionné	284	7	75	39	46	52	35 %
Localisation	Bruxelles-Capitale	103	24	75	37	44	49	19 %
	Wallonie	367	7	70	35	42	50	25 %
	Brabant wallon	33	14	69	37	41	50	24 %
	Hainaut	131	18	65	37	45	51	32 %
	Liège	104	7	65	29	40	47	19 %
	Luxembourg	38	22	70	38	44	48	24 %
Structure	Namur	61	17	63	35	40	49	21 %
	Petite	117	15	75	36	44	49	19 %
	Moyenne	238	7	70	36	43	51	27 %
ISE	Grande	115	8	65	32	41	49	22 %
	Faible	118	10	65	34	42	48	18 %
	Élevé	352	7	75	36	43	50	26 %